

Questions orales

M. Mazankowski: Ce n'est pas vrai.

M. Lang: ... quel genre de service on pourrait instaurer. Et il ne faut oublier que tant que nous n'avons exigé qu'une partie de ces coûts, les transporteurs avaient beau jeu de demander de plus en plus de services, mais en sachant qu'il y aura des frais à supporter, ils se montrent très réalistes dans leurs demandes, ce qui est tout à l'avantage du contribuable et du voyageur.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE**LE CAS IGOR GOUZENKO—LA PUBLICATION DES DOCUMENTS SECRETS**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui a un rapport avec la sécurité nationale.

Le premier ministre sait très bien que d'après la loi, les documents secrets sont placés sous bonne garde pendant trente ans. On a appris dernièrement que les révélations de M. Igor Gouzenko ne seront pas dévoilées. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il y a eu, dans ce cas-ci, dérogation à la règle générale et quand, d'après lui, ces révélations qui ont été tellement utiles pour notre pays seront dévoilées à la population canadienne, étant donné qu'elles ne risquent plus de causer des remous dans les milieux bureaucratiques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'ancien premier ministre se souvient probablement qu'il y a quelques années, j'ai pris l'initiative de ramener le délai de 50 à 30 ans; j'avais d'ailleurs consulté le très honorable représentant à ce sujet et il m'avait donné son approbation.

Le délai a donc été officiellement raccourci par le gouvernement. J'ignore s'il y a des exceptions à cette règle. Je prends note de la question et je vérifierai s'il y a eu une exception.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je sais ce que le premier ministre a fait; c'était une bonne initiative et je l'ai approuvée. On a toutefois fait une exception pour le dossier Gouzenko. Les révélations qui pourraient être faites angoissent certains Canadiens qui n'ont pas été poursuivis même s'ils étaient tout aussi coupables que d'autres personnes qui, elles, l'ont été. Aussi, il faut absolument faire ces révélations dès que possible.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que le très honorable représentant pose la même question que tout à l'heure, donc je ne puis que lui donner la même réponse; je me renseignerai pour voir si l'on a fait une exception, et pour quels motifs. Dans ce cas, c'est qu'on a probablement voulu éviter de compromettre la sécurité nationale.

M. Diefenbaker: On ne risque absolument pas de la compromettre.

M. Trudeau: Je me demande comment le député peut faire de telles affirmations puisqu'il n'a pas vu les dossiers de l'affaire Gouzenko.

[M. Lang.]

● (1432)

LA DÉFENSE NATIONALE**L'AUGMENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION DU MINISTÈRE**

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Mardi, il a déclaré au cours de sa conférence de presse que le gouvernement allait, conformément à ses engagements, augmenter le budget d'immobilisations du ministère de la Défense nationale de 12 p. 100 par an, en termes réels, ainsi que son budget d'exploitation pour faire face à l'inflation.

Le premier ministre peut-il nous donner des éclaircissements étant donné que des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense, particulièrement le sous-ministre adjoint des Finances du ministère, ont reconnu, au Comité permanent des affaires extérieures et de la Défense nationale, le 21 mars dernier, que l'augmentation réelle du budget d'immobilisations n'était que de 2.8 p. 100 pour la présente année financière?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que j'examine ce témoignage pour voir dans quel contexte il a été fait. On parlait sans doute d'une période bien précise, mais nous nous sommes engagés à augmenter de 12 p. 100, en termes réels le budget d'immobilisation du ministère jusqu'en 1981, je crois.

Il est possible que le ministère veuille dépenser plus de 12 p. 100 au cours d'une année et un peu moins l'année suivante. En tout cas, nos engagements tiennent toujours, et je serais très étonné que le député puisse faire la preuve du contraire.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'aimerais me tourner vers le ministre de la Défense nationale pour poser ma question supplémentaire.

Mardi, il a lui aussi fait allusion à des restrictions financières purement théoriques. En fait, le gouvernement ne se contente-t-il pas de supprimer cette année un certain montant du budget du ministère pour le remplacer par une sorte de reconnaissance de dettes payables ultérieurement? Le ministre ne conviendra-t-il pas que ces prétendues restrictions financières reviennent à dire au ministère de la Défense nationale: «Désolé, nous rompons nos promesses financières de cette année, mais nous vous promettons la même chose pour une autre année»?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ce n'est peut-être pas très parlementaire, mais c'est totalement insensé. Le député ne cesse de poser ce genre de question en comité et à la Chambre. Il en connaît la réponse. Le premier ministre vient juste d'y répondre.

Ces restrictions financières n'ont rien de fictif, elles touchent durement mon ministère comme tous les autres, et elle est bien réelle. Néanmoins, le gouvernement a engagé ces dépenses et le matériel en question a déjà été acheté ou le sera bientôt. Le député doit se rendre compte que nous engageons ces dépenses dans un but bien précis et pas seulement pour le plaisir de dépenser. Si nous n'achetons pas le matériel que nous comptons acheter une certaine année, nous l'achèterons l'année suivante. Nous ne pouvons pas interrompre les programmes de dépenses en immobilisations des forces armées canadiennes.